

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU S.E.M.O.C.T.O.M.**

Délibération n° 2017_19

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept du mois d'avril, le Comité Syndical du S.E.M.O.C.T.O.M. s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LAMAISON.

Présents : Mesdames GRAVELLIER, MATHIEU-VERITE, MAZUQUE, NOUEL, VIANDON, Messieurs AUBY, BARGUE, BARIANT, BISCACHIPY, BROUSTAUT, CHERRIER, FERRER, GAUD, GAVELLO, GRAIN, GUILLEMOT, LATASTE, LAYRIS, LEAL, MUNOZ, PAGES, PRADEAU, RENAULT, RIBEAUT, ROUSSE, SCHAEFFER, SEIGNEUR, SEURIN et TARBES.

Excusés : Mesdames FABER, Messieurs GACHET, DULEAU, JOKIEL et TRUPIN (Président Honoraire du SEMOCTOM).

Absents : Mesdames AGULLANA, JOUGLET SUEUR, LHOMET, Messieurs AGERT, BAILLY, BIAUJAUD, BOULET, COUSSO, DESALOS, DOUENCE, DURAND, ETCHEVERRIA, LABRO, LEVEAU, MARTINEZ, MASSONNEAU, MAULUN, MORENO, PARDO, SAINT-GIRONS, SALANON et SALMON.

Secrétaire de Séance : Madame Catherine VIANDON

Nombre de membres	<i>En exercice</i> 56	<i>Présents</i> 30	
<i>Suffrages exprimés</i> 30	<i>Pour</i> 30	<i>Contre</i> 00	<i>Abstention</i> 00
<i>Date de convocation</i>	21 Avril 2017		

Objet : *Maintien du portique d'accès de la déchèterie de St-Caprais de Bordeaux*

Ayant entendu le Président exposé ce qui suit :

Depuis le 27 mars 2017, l'accès à la déchèterie de St-Caprais de Bordeaux est interdit aux entreprises.

Pour renforcer ce dispositif, un portique a été mis en place à l'entrée de la déchèterie limitant la hauteur des véhicules à 1.80 mètres.

Cette limitation est une aide appréciée par l'agent de déchèterie car elle évite des situations compliquées à gérer avec des entreprises. Elle est globalement bien comprise par ces dernières, informées en amont.

Néanmoins, quelques usagers non professionnels (environ 10 cas par semaine) ne peuvent pas accéder à la déchèterie, leur véhicule personnel étant hors gabarit.

Le Comité Syndical,

DECIDE :

- **De maintenir** cette limite d'accès en hauteur.
- **De diriger** ces usagers vers les autres déchèteries du SEMOCTOM, ou bien de leur proposer d'utiliser une benne roulante mis à leur disposition à l'entrée de la déchèterie, leur permettant de vider leurs déchets sur place.

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Léon, le 05 Mai 2017

Le Président du SEMOCTOM



Jean-Luc LAMAISON

